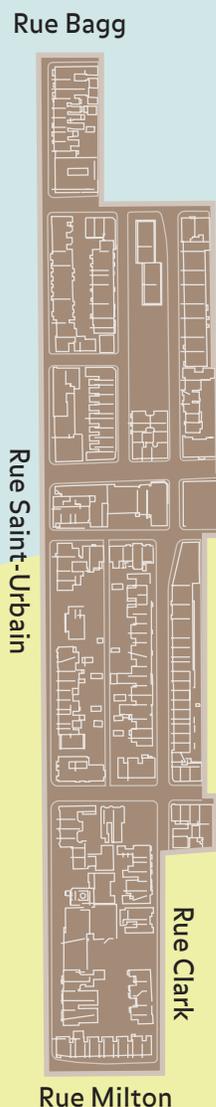




AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ FERME BAGG



PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage est située sur une partie de l'ancienne ferme Bagg. Les terres situées à l'ouest du boulevard Saint-Laurent ont été subdivisées en plus petites parcelles destinées à la bourgeoisie montréalaise. Ce n'est que vers les années 1870 que ces terrains ont été subdivisés en lots à bâtir. Sur la ferme Bagg, la construction s'est étalée entre 1880 et 1890. Plusieurs parcelles de cette unité de paysage ont subi de nombreuses transformations après 1960 et ce, principalement sur la rue Saint-Urbain.

TISSU URBAIN

Les îlots

Le tissu urbain de cette unité de paysage est composé d'îlots avec ruelle, orientés dans l'axe nord-sud. Il faut cependant remarquer la présence d'îlots atypiques à proximité de l'avenue des Pins, dont le tracé a été réalisé après la planification de l'ensemble de l'unité de paysage. Ce qui fait que le nombre de faces bâties sur un îlot est assez variable.

Le parcellaire

La parcelle typique fait approximativement 7,5 mètres de largeur sur 21 à 38 mètres de profondeur. Dans certains groupes de parcelles, celles-ci sont cependant plus étroites généralement de 5,5 à 7,5 mètres.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 0 à 1 mètre.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : possibilité de garage en fond de cour donnant sur la ruelle.

Les aménagements extérieurs

Possibilité d'arbres, d'arbustes ou de surfaces gazonnées en présence d'une marge de recul avant.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex sans marge de recul avant (type 2.1).

MINORITAIRE : triplex avec escalier extérieur (type 3.2) et immeuble industriel (type 8).

La volumétrie

FORME DU PLAN : en « L » disposé en alternance afin de dégager une cour conjointe permettant plus d'ensoleillement.

LARGEUR : 5,5 à 7,6 mètres, selon la largeur de la parcelle.

HAUTEUR : 2 étages (dominant), parfois 3 étages, avec surélévation du rez-de-chaussée de 2 à 8 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare), pignon à fronton ou tourelle à pavillon tronqué pour toitures en fausse mansarde.

BALCON ET SAILLIE : possibilité de balcon à l'étage au-dessus du porche d'entrée.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile rouge (dominant), possibilité de pierre à bossage.

TOITURE : tôle ou ardoise pour les fausses mansardes.

ESCALIER ET BALCON : plate-forme et console en bois avec garde-corps métallique.

UNITÉ DE PAYSAGE

2.1 FERME BAGG



Le traitement des façades

SOCLE : possibilité de pierre à bossage.

CORPS : 2 travées asymétriques, l'une composée d'un alignement de portes ou de deux portes au rez-de-chaussée avec une fenêtre à l'étage, l'autre composée d'un alignement de fenêtres, possibilité de fenêtres regroupées par deux dans ce dernier alignement.

COURONNEMENT : pour les toits plats, corniche à modillons et possibilité de tourelle à pavillon tronqué au-dessus des ouvertures ; pour les fausses mansardes, corniche à modillons sous la mansarde et lucarne à pignon.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.

PORTES : simples avec imposte et généralement regroupées sur l'un des côtés de la façade.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteaux de brique d'argile en soldat ou de pierre de taille, appuis en pierre.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : aucune marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile rouge.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : nombre de travées variable, possible absence de fenêtres au rez-de-chaussée, ouvertures respectant l'alignement horizontal mais pas nécessairement vertical. S'il y a un commerce, la vitrine et la corniche peuvent se poursuivre sur le mur latéral jusqu'à une profondeur de 2 mètres.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances municipales

La maison Samuel-Burland, située au 3567, rue Saint-Urbain, a été citée monument historique en 1990 par la Ville de Montréal, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

3548-3564, rue Clark

Popliger Building

3567, rue Saint-Urbain

Maison Samuel-Burland

3585, rue Saint-Urbain

Ancienne maison Victor-Morin

3595-3597, rue Saint-Urbain

Appartements Prince-Arthur

UNITÉ DE PAYSAGE

2.1 FERME BAGG



Principaux éléments à retenir

À l'exception de quelques groupes de parcelles entre la rue Guilbault et l'avenue des Pins ou à proximité de la rue Saint-Urbain, cette unité de paysage possède une bonne homogénéité architecturale. Cette homogénéité s'exprime principalement par la grande simplicité volumétrique et stylistique de l'ensemble des bâtiments, de même que par le rythme régulier imposé par la répétition des porches-balcons et des alignements verticaux de fenêtres.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau